

## Compte rendu de la séance du mardi 31 janvier 2017

### 1- Présentation par Rémy PAULHE et Fabien RAYMOND, respectivement directeur des séjours et président de l'association Droit au Lac, située à Pont de Salars, d'un projet de reprise de la gestion du centre de loisirs de Laudinie :

La mairie est propriétaire du site de Laudinie. Géré depuis 2008 par l'ODCVL, le site, qui a vu sa fréquentation baisser depuis 2 à 3 ans, n'a plus de directeur sur place depuis octobre 2016.

L'ASCBR est soucieuse de la pérennité des emplois de ses salariés qui interviennent à Laudinie durant les périodes de vacances scolaires par le biais de conventions signées avec l'ODCVL.

L'association Droit au Lac, créée le 01/02/2012, propose aux enfants et aux adolescents des stages sportifs pendant les vacances scolaires estivales, permettant aux jeunes de se retrouver autour du football, mais aussi autour d'autres activités sportives. L'activité actuelle se déroule sur le territoire du Lévézou, mais l'association cherche à se développer et le site de Laudinie conviendrait parfaitement à son projet.

L'association Droit au Lac, après présentation de son projet, demande l'accord des membres du conseil municipal afin de poursuivre l'élaboration d'un plan de reprise de la gestion du centre de Laudinie, en collaboration avec l'ASCBR et l'ODCVL. Ceci afin de pouvoir dès le printemps 2017 être opérationnels et promouvoir les stages sportifs de cet été.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, se prononce favorable à ce projet à l'unanimité.

### 2- Aide à la rénovation énergétique maison Tranier

Monsieur le Maire présente un dossier pour l'aide à la rénovation énergétique financée par la Région Occitanie.

La commune a fait l'acquisition fin 2013 d'une maison inhabitée depuis plus de 20 ans en vue d'aménager au rez-de-chaussée des locaux destinés aux professionnels de santé et à l'étage deux logements locatifs.

Les coûts estimatifs des dépenses concernant l'aspect économie d'énergie s'élèvent à 89 870,00 € ; le montant de la subvention demandée à la Région est de 24 380,50 €, soit un autofinancement de 65 489,50 €.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de mettre tout en oeuvre pour la réalisation de ces travaux si la subvention est obtenue et approuve l'inscription des dépenses au budget primitif 2017.

### 3- Acquisition Maison CAZALS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'entretien qu'il a eu avec MM. Claude et Alain CAZALS concernant l'achat d'un local sis 4 route du Ségala - 12270 La Fouillade. La commune envisage d'y faire des logements à vocation locative. Le Conseil Municipal approuve et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'acquisition de ce bien au prix de 45 000 euros.

### 4- PROGRAMME DETR 2017

#### 4-1 Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente un dossier de voirie communale établi à sa demande par M. Alain BADOC, Atelier Concept Voirie et Réseaux pour un montant de 97 492 euros HT.

Il propose le financement suivant :

- aide demandée au titre de la DETR 2017	29 247,60
- emprunt et autofinancement	<u>68 244,40</u>
	<b>97 492,00</b>

Les chemins concernés sont les suivants :

- chemin de l'Autan	7 429,00
- rue du Piboulet	14 725,75
- chemin du Cugnot	10 413,25
- chemin du Moulin de Martre	6 946,00
- chemin du Cavagnal à La Tapie	30 843,00
- chemin de Dubriès	11 695,50
- chemin le Bousquet	<u>12 523,50</u>
Total travaux	94 576,00
Maîtrise d'oeuvre	<u>2 916,00</u>
	<b>97 492,00</b>

#### 4-2 Acquisition et rénovation de logements à vocation locative

Monsieur le Maire présente un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour l'achat de la Maison CAZALS et l'aménagement de cette maison et de la maison TRANIER.

Les coûts estimatifs hors taxe des dépenses concernant l'acquisition et la rénovation de ces logements à vocation locative se décomposent comme suit :

- Maison TRANIER	117 200,00 €
- Maison CAZALS	135 152,00 €
- Achat Maison CAZALS	<u>45 000,00 €</u>
<b>TOTAL HT</b>	<b><u>297 352,00 €</u></b>

L'aide demandée s'élève à 118 940,80 euros soit 40% du total HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subvention et demande à Monsieur le Maire de mettre tout en oeuvre pour l'achat de la maison et la réalisation des travaux si la subvention est obtenue ; il approuve l'inscription des dépenses au budget primitif 2017.

#### 5- Salle multi-activités

Suite à la demande de Monsieur le Maire, une commission se met en place en vue de l'élaboration d'un projet d'une salle Multi-Activités. Cette commission est ouverte à toute personne désirant participer à ce projet.